

Image not found or type unknown



remboursement frais d'annulation voyage

Par **sicnarf**, le **08/01/2013** à **16:17**

J'ai dû annuler un voyage suite à une fracture du bras gauche et ai été opéré 15 jours après à cause d'un déplacement décelé en radio, alors que le 1er diagnostic ne nécessitait qu'un port de gilet orthopédique. le voyageur m'a retenu 50% du prix du voyage(annulation 17 jours avant le départ).L'assurance carte Visa m'a remboursé 25% en prenant en compte la date de l'accident(29 jours avant le départ).Puis-je me retourner contre le voyageur qui ne m'a pas envoyé dans le contrat de voyage de groupe les conditions d'annulation (ce qui aurait attiré ma vigilance, et m'aurait permis de faire une annulation avant), car j'ai toujours à ma charge 25% du montant du voyage (800€)...Merci de votre réponse.